
VALENER ANNONCE LE RÉSULTAT DU SCRUTIN TENU LORS DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS D' ACTIONS

Montréal, le 11 juin 2019 - Valener Inc. (« **Valener** ») (TSX : VNR) (TSX : VNR.PR.A) le véhicule d'investissement pour le public dans Énergir, s.e.c. a le plaisir d'annoncer que lors de l'assemblée extraordinaire de ses actionnaires tenue aujourd'hui le 11 juin 2019 (l'« **Assemblée** »), les actionnaires ont approuvé l'acquisition de Valener par Noverco Inc. (« **Noverco** ») (la « **transaction annoncée** ») selon les termes de la Convention d'arrangement annoncée publiquement le 27 mars 2019 (l'« **Arrangement** »).

Tel que prévu par l'Arrangement, deux résolutions ont été soumises aux votes lors de l'Assemblée, soit la résolution relative à l'Arrangement devant être approuvée par les porteurs d'actions ordinaires et la résolution relative aux porteurs d'actions privilégiées devant être approuvée par les porteurs d'actions privilégiées (ci-après, les « **Résolutions** »).

Nous vous référons à la circulaire d'information de la direction, disponible sur Internet à l'adresse www.sedar.com sous le profil de Valener, quant aux règles relatives au quorum ainsi qu'au seuil d'approbation qui devaient être rencontrées lors de l'Assemblée.

La résolution relative à l'Arrangement a été approuvée, d'une part, par 91,92% des votes soumis par les porteurs d'actions ordinaires, lesquelles représentaient 36,44% de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Valener et, d'autre part, par 91,91% des votes soumis par tous les porteurs d'actions ordinaires, compte non tenu des actions ordinaires sur lesquelles des personnes intéressées et certaines personnes apparentées à ces personnes intéressées exercent un droit de propriété véritable ou une emprise ou un contrôle et dont les droits de vote doivent être exclus conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable. De son côté, la résolution relative aux porteurs d'actions privilégiées a été approuvée par 99,62% des votes soumis par les porteurs d'actions privilégiées, lesquelles représentaient 36,2% de toutes les actions privilégiées émises et en circulation.

Compte tenu de l'approbation des Résolutions, les procureurs de Valener et de Noverco présenteront, devant la Cour supérieure du Québec le vendredi 14 juin 2019 à 9 heures (heure de Montréal), la demande d'ordonnance définitive en vue d'approuver l'Arrangement. À l'audition, tout actionnaire ou toute autre personne intéressée peut intervenir selon la procédure prévue à la rubrique 8 de la circulaire d'information de la direction et l'ordonnance provisoire de la Cour supérieure du Québec datée du 17 avril 2019.

La transaction annoncée reste toujours sujette à l'approbation réglementaire de la Vermont Public Utility Commission. Une audience publique est prévue à ce sujet le 23 juillet 2019.

Valener en bref

Valener est une société ouverte détenue à 100 % par le public investisseur. Elle est le véhicule d'investissement pour le public dans Énergir, s.e.c. Par l'entremise de son investissement dans Énergir, s.e.c., Valener offre à ses actionnaires un placement solide dans un portefeuille énergétique diversifié et en grande partie réglementé, au Québec et au Vermont. En tant que partenaire stratégique, Valener, d'une part, participe à la croissance d'Énergir, s.e.c., et d'autre part investit conjointement avec cette dernière dans la production d'énergie éolienne au Québec. Valener privilégie des sources et des utilisations d'énergie innovantes, propres, concurrentielles et rentables.

Les actions ordinaires et privilégiées de Valener sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNR » dans le cas des actions ordinaires et sous le symbole « VNR.PR.A » dans le cas des actions privilégiées de série A. www.valener.com

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Investisseurs et analystes
Mathieu Lepage
514 598-6220
investisseurs@valener.com

Médias
Catherine Houde
1-866-598-3449
communications@valener.com